



- Zone Urbaine Générale : Art UG.2.2**
- Voie comportant :**
- une protection du commerce et de l'artisanat
 - - - une protection particulière de l'artisanat
 - une protection renforcée du commerce et de l'artisanat
 - - - une protection renforcée du commerce et de l'artisanat et une protection particulière de l'artisanat
- Zone Urbaine Générale : Art UG.2.3**
- Zone de déficit en logement social
 - Zone non déficitaire en logement social

